

A l'attention des membres du Comité de quartier n°2
Rive Droite – Chapays – Champ de la Cour

Dossier suivi par :
Service communication
CAYOT Jean-François
☎ : 04 76 50 4768
mél : jeanfrancois.cayot@ville-voreppe.fr

Réunion Plénière CQ2 – Lundi 27 février 2023 – 18:30

Nb de personnes présentes : 37



Présents pour la Ville : Christine CARRARA (Elue - 3^e adjointe mobilités référente CQ2) - Charly PÈTRE (Elu - 8^e adjoint vie des quartiers) – Jean-François CAYOT (Chargé de mission Comités de quartier).

Habitants présents :

ALACOQUE Laurent – BARLET Nicole – BLANCHARD Pierre – BONINO Colette – BONNAZ Odile – BOURDET Bénédicte - BOUVIER PATRON Marie-Claire – BROSSE Pierre – CARIOU Muriel – CHERMETTE Chantal – DI TOMASO Amélia – FAGOT Joëlle – GRATIER Thibault – GRUEL Guy – HENRY Yoann – JONNARD Dominique – LAMBERT Alain – MAGNIN Christophe – MEYER Jean-Claude – MONNET Claudine – ODRU Bernard – RAGAZZONI Arlette – RAMBICUR Bernard – RAVIX Gérard – RICHIT – SIBUE Jean-Paul - VISAN Viorica – ZOMMIT CHATTI Nordine.

Excusés : DUFOUR Olivier

Thèmes-

- *Présentation des participants.*
- *Rappel du fonctionnement de la fiche navette*
- *Questions diverses.*
- *Présentation des actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre de Voreppe "ville prudente".*

Après un tour de table des personnes présentes, rappel sur l'usage de la fiche navette et précision sur la dernière déambulation. Elle portait plus sur la situation de la zone des Rubettes et des Boréas. Donc, nous sommes passés aux questions diverses.

➔ **Conciliateurs de justice**

Le médiateur civique pour diminuer les problématiques de voisinage.

- **Moirans :** LAMASSIAUDE Christian : 01-11-16 - 31.10.22
- **St Egrève :** BONNET Alain : 01.06.21 - 31.05.22
- **Voiron :** BARBERON Richard / FRANCOU Pierre 01.11.17 - 01.11.23

Hôtel de Ville
1 place Charles de Gaulle
CS 40147
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

➤ **Le raccordement à la fibre**

L'installation laisse à désirer, elle se fait sur des poteaux penchés, par exemple. Il est dommageable qu'il n'y ait pas de contrôle. La ville peut faire le relais et intervenir auprès de Isèrefibre. La commune n'a pas de compétence en la matière, elle gère l'espace public et délègue l'installation de la fibre. Les opérateurs fournissent l'accès et installe chez le particulier. Il est vrai que l'installation peut laisser à désirer. Ne pas hésiter à alerter la Mairie pour qu'elle fasse le relais avec l'installateur.

➤ **Passage récurrent d'un camion bruyant**

Il est identifié et un contrôle va être fait par rapport à sa conformité.

➤ **Aménagement d'un « tourne à gauche » sur la départementale** vers le monument aux morts seront organisées en temps utile. Le projet est porté par le Département. Les premiers scénarii seront rendus pour septembre 2023. Ils prendront en compte l'évolution de l'urbanisme de Voreppe, sur le quartier de Chapays, le schéma vélo entre Centre bourg et Voiron.

➤ **Place Denise Grey**

La sortie de la copropriété (137 rue du Port) se fait directement sur la voie verte qui passe directement sous le porche de la copropriété (Espace piéton privé géré par le règlement de la copropriété). Le caractère dangereux et accidentogène vient du manque de visibilité pour sortir sous le porche, et, où les cyclistes devraient descendre du vélo sur cette portion. Car c'est une zone piétonne. Or, ce n'est pas le cas ! Effectivement, nous allons nous pencher sur la question. Une proposition d'organisation a été faite à la copropriété pour canaliser le flux devant le porche. En attente de retour de l'assemblée générale de la copropriété.

Le principe de la voie verte est le partage de l'espace entre le piéton et le cycle.

Sur la section entre le rond-point vers « Les Boréas » jusqu'au rond-point de la Roize. Le département de l'Isère a engagé une étude d'aménagement pour mieux organiser les flux sur ce tronçon.

Des réunions publiques sont-elles prévues ? Pas pour l'instant, mais elles ses modes doux (vélo, trottinette, ...).

➤ **Ecole maternelle Debelle**

◆ Pose de cendriers et de poubelles devant l'entrée.

➤ **Place Thévenet**

◆ Signalétique à apposer sur les toilettes, côté places de parking + Flèche directionnelle urinoirs.

➤ **Impasse Lavoisier**

◆ *Vérifier les limites de la copropriété pour résoudre l'entretien des espaces verts, tailles des arbres (rue privée, rue publique?).*

➤ **Les Balmes**

◆ *Les filets de protection sont vérifiés par une entreprise spécialisée. Si constat, danger immédiat, appeler à la mairie, le service urbanisme.*

➔ **Extinction nocturne de l'éclairage public**

Rappel des conditions pour l'extinction partielle de l'éclairage de 23:30 à 5:30 du matin. Bien signaler, s'il y a un problème d'extinction, le prestataire de la ville a un numéro d'appel **0805295805** (n° vert gratuit).

➤ **Le Quartier des Boréas** reste éclairé toute la nuit.

➤ **Éclairage de l'école Debelle.**

- ◆ Signalement fait auprès des services de la mairie et de la directrice de l'école.

➤ **Chemin des Buis / rue des Tilleuls.**

2 lampadaires ne fonctionnent plus.

- ◆ Bien signaler, les problèmes d'extinction, au prestataire de la ville en utilisant le numéro d'appel **0805295805** (n° vert gratuit). Bien préciser les n° des lampadaires pour qu'il ait intervention.

Parallèlement à l'extinction de l'éclairage public, il y a un programme pluriannuel de transformation de l'éclairage actuel en éclairage Led. Presque 1/3 du parc des lampadaires est en Led.

Dans le cadre de la transformation de l'éclairage public, est-ce que l'on pourrait envisager, dans des zones accidentogènes, un détecteur qui allume l'éclairage.

L'extinction de l'éclairage nocturne publique est en période d'observation.

➤ **Eclairage Place Armand Pugnot** vers 5 :00 plutôt que 5 :30.

L'horloge couvre peut-être au-delà de la place. Le traitement particulier de la place Armand Pugnot est à vérifier et à étudier.

Les raisons de l'extinction de l'éclairage public sont : la biodiversité, les aspects économiques (45.000 euros d'économies annuelles), une démarche volontaire de la commune qui à terme, pourrait être imposée à toutes les villes par le gouvernement.

➤ **Pour les entreprises qui conservent un éclairage toute la nuit, quelle est la réglementation ?**

- ◆ Pour l'éclairage, c'est le règlement local de publicité qui s'applique. Sur les façades, il y a obligation d'éteindre toutes les lumières à partir de 23:00. Sur Centr'alp, il y a une démarche de la mairie pour que les entreprises éteignent leur éclairage comme sur l'espace public. Vérifier la réglementation entreprises (3x8).

L'extinction nocturne de l'éclairage n'affecte pas le fonctionnement des caméras, car elles fonctionnent en infra-rouge et se trouvent même être plus efficaces en usage nocturne.

➤ **Stationnement**

Stationnement et circulation sur la place Denise Grey depuis que la borne a été enlevé pour le passage des ambulances vers l'Ehpad. Voir à remettre la barrière pour donner l'accès à la place ou un système de plots qui descendent comme dans la grand'rue.

Problème entre les places de stationnement prévus pour les programmes immobiliers et le nombre de voitures par foyer. Pour les constructions neuves, des règles d'urbanisme prévoient un certain nombre de garages correspondant aux nombres de logements. On constate que l'usage du garage devient autre que le stationnement de la voiture avec report du stationnement sur l'espace public. Rue Plassarot occupée par les habitants des nouveaux immeubles.

Sur le Quartier de l'avenue Chapays, une habitante paye un stationnement privé qui n'est pas respecté (querelle de voisinage). L'intervention de la police municipale n'est pas possible en raison du caractère privé de la ou les copropriétés. Malgré tout, les copropriétés ont donné leur accord pour que la PM et la gendarmerie puissent intervenir et verbaliser.

Le stationnement reste un problème récurrent et difficile à régler malgré tous les efforts pour développer des alternatives. Face à ce problème, Le stationnement des programmes immobiliers est encadré par le PLU.

Suite aux États Généraux, une modification du PLU va être engagée dans les prochaines semaines. Une partie des problématiques soulevées par les habitants pourront être reconsidérées dans le cadre de cette modification.

Stationnement avenue Chapays au niveau de la sortie du lotissement « Les petites Roches ». La sortie du lotissement est dangereuse du fait du manque de visibilité. Un feu ou un autre moyen sont-ils envisageables. A étudier par les services de la mairie.

➤ Travaux Avenue Chapays

Des travaux importants de reprise des conduites souterraines vont être réalisés à partir de la rentrée de septembre pour une durée de 18 mois. La voie sera mise en sens unique dans le sens montant, jusqu'au chemin des Buis.

En amont, au niveau du carrefour de la Paix, la circulation de transit sera incitée à emprunter l'avenue Stalingrad.

➤ Rue des Banettes

Les aménagements mis en œuvre avec en 2022 avec les écluses a amélioré la situation. Reste le problème des piétons n'ont pas assez de place pour cheminer à certains endroits

Un groupe Whats'app a été créé. Une communauté des comités de quartier pour englober les différents quartiers et permettre à chacun des quartiers de pouvoir discuter entre eux.

➤ Pont de Fontanieu

Il a été mis en sens unique avec création d'une piste cyclable à la demande du comité de quartier et des cyclistes travaillant sur Centr'Alp il y a peu de temps.

Ce sens unique oblige les véhicules à faire plus de kilomètre pour repartir sur Voreppe.

Cet aménagement s'inscrit dans un plan plus général du schéma vélo du Pays Voironnais.

Attention aux exceptions, si l'on laisse passer les agriculteurs avec leur charge de + 8 tonnes au total, quid des autres comme les entreprises travaillant au pied du pont (voir ci-dessus).

Il est demandé d'étudier la possibilité de réduire la largeur de la piste cyclable.

➤ Incendie de l'été 2022

Depuis cet été, plusieurs visites sur site ont eu lieu avec l'ONF, les pompiers, le Parc Naturel Régional de Chartreuse, propriétaires forestiers, les associations écologiques tel le Pic vert.

d'après l'avis des spécialistes, il n'y a pas nécessité de reboiser avec la main de l'homme. La nature va reprendre ses droits, petit à petit. Pour l'avenir, se pose la question de la prévention. Un travail est mené par le Parc Naturel Régional de Chartreuse avec l'ensemble des organismes et les municipalités concernées.

S'agissant de la mise en place de l'Obligation Légale de Débroussailler, la mairie a beaucoup communiqué et compte sur le bon sens et la bonne volonté de chacun pour débroussailler. Il est toujours nécessaire de rappeler que l'OLD a pour seul objectif de protéger les biens et les personnes. Malgré tout, des contrôles seront menés sur le territoire de la commune.

Dans l'impasse Lavoisier, bailleur, syndic et propriétaires privés se renvoient la responsabilité pour le débroussaillage. La mairie peut elle aussi intervenir pour qu'il ait débroussaillage ? Vérifier les limites de copropriété pour résoudre

Peut-elle aussi faire sa part de débroussaillage dans le quartier de Champ de la cour ?

La mairie a fait un travail de recensement des parcelles qu'elle doit débroussailler et prendra naturellement toute sa part.

➔ Voreppe, ville prudente

L'objectif du label « Ville prudente » est d'inciter les habitants à adopter une conduite prudente tenant compte des différents usages de l'espace public.

Une démarche éducative qui commence à l'école où il s'agit de s'approprier l'intérêt de rouler de manière prudente sur les voies communales.

Des aménagements seront réalisés au fil du temps pour contraindre l'automobiliste à rouler de façon prudente. (rétrécissement de voirie, pose d'écluse, de radars pédagogiques (ex. Avenue André Malraux), ...

L'objectif premier de la commune est de s'engager dans cette démarche en s'appuyant sur les investissements définis en concertation avec les comités de quartiers.